Mis en ligne le 29/05/2026 à 11h02
REÇU EN PREFECTURE
le 29/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260526-CM030662026

OLLAINVILLE LA ROCHE

OllainVille

DELIBERATION
N° CM 03/066/2026

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 26 mai 2026 -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Présents et représentés : **29**

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt mai deux mille vingt-six, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, en Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Marine FOUQUET, M. Nicolas FOUQUE, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Thierry DELCUPE, Mme Mireille SEGALA, M. Julien BOUILLON, Mme Gwennaëlle SOYEZ, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-Anne JANNIN, Mme Lydie ROCHER, M. Gilles ROUILLON, M. Thierry PALLIER, M. Vincent PREVOST, M. Philippe CHÉRY, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Stéphanie ESCANDE, Mme Alexandra VINCENT, Mme Typhanie KERESELIDZE, Mme Caroline DOUX, M. Aurélien TEDESCO, M. Ludovic GOURDY, M. Jean-Philippe LAURENT, M. Laurent MEUNIER, Mme Nathalie NOULIN, Mme Valérie RICHETIN, Mme Nathalia VIEIRA, Conseillers Municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas FOUQUE

- **Constitution d'un Comité Consultatif « Fleurissement »**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2143-2 qui prévoit la constitution de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, associant des représentants des habitants de la commune et notamment des représentants des associations locales. Ils sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition, sur proposition du maire. Ils sont présidés par un membre du Conseil Municipal, désigné par le maire.

Considérant qu'il est souhaitable d'associer et de consulter les Ollainvillois sur toute question ou projets d'intérêt communal et plus particulièrement dans les domaines les concernant,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

Entendu l'exposé de Monsieur Nicolas FOUQUE, Adjoint au Maire,

Sur proposition de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (5 abstentions : : M. Laurent, M. Meunier, Mme Noulin, Mme Richetin et Mme Vieira)

Mis en ligne le 29/05/2026 à 11h02
REÇU EN PREFECTURE
le 29/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260526-CM030662026

- **Décide** d'instituer un Comité Consultatif « Fleurissement » pour la durée du présent mandat.

- **Fixe** sa composition à 12 membres, désignés par le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire :

Elus : Mesdames Marie-Anne JANNIN, Lydie ROCHER, Stéphanie ESCANDE
Messieurs Pierre PAREUX, Philippe CHERY, Aurélien TEDESCO

Ollainvillois : Mesdames Jasmine LEMAITRE, Sylvie MODESTI, Laurence CHERIOT, France NOIROT, Liliane CICERON
Monsieur Claude NOIROT

- **Désigne** Monsieur Nicolas FOUQUE, Adjoint au Maire, pour présider le Comité Consultatif « Fleurissement ».

- **Précise** que ce Comité Consultatif « Fleurissement » pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur tout projet communal et plus particulièrement dans les domaines le concernant tels que la politique de fleurissement de la commune, l'organisation du concours communal.

- **Dit** que ce Comité Consultatif « Fleurissement » se réunira à une fréquence régulière.

- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le 28 mai 2026
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

MAIRIE d'OLLAINVILLE (ESSONNE)